

Ministère délégué chargé des personnes âgées et de l'autonomie

La Ministre

Paris, le 14 DEC. 2012

M. Jean-François SERRES
et l'ensemble des membres
du Groupe « Monalisa » - Mobilisation
nationale contre l'isolement des âgés -

Monsieur,
Mesdames, Messieurs,

L'isolement social des personnes âgées est un facteur indéniable de la perte progressive d'autonomie. Les données associatives et statistiques convergent par ailleurs depuis des années pour identifier la solitude comme un catalyseur de toutes les autres formes d'exclusion et comme une dimension majeure de la pauvreté des âgés.

La lutte contre l'isolement social des personnes âgées est donc un défi qu'il nous faut relever et qui nécessite de dépasser le seul investissement des professionnels et des familles. L'allongement de la vie doit être considéré par la société comme une chance. Notre espérance de vie en permanente progression est l'opportunité de renforcer l'échange d'expériences entre générations, la transmission d'une mémoire, qu'elle soit individuelle ou collective, la passation de valeurs et ainsi le mieux vivre ensemble.

Se mobiliser contre l'isolement des âgés, c'est aussi lutter contre la perte de sens parfois ressentie par notre société, notamment par les plus jeunes. Ce n'est pas seulement défendre les droits des âgés à être considérés comme acteurs de la cité, c'est également reconsidérer l'apport de chacun pour la collectivité et la réciprocité qui lui est inhérente.

Enfin, c'est agir sur la prévention des petites pertes d'autonomie et réduire la période de grande perte d'autonomie qui n'est pas inéluctable : une personne âgée isolée doit être repérée pour être accompagnée dans les meilleures conditions.

Nombreux sont les associations, organismes et bénévoles qui aujourd'hui s'impliquent au quotidien pour combattre la solitude des personnes âgées. Vous en faites partie et je tiens à saluer ce travail.

Cet engagement nécessite que chaque Français, dans un cadre serein, puisse contribuer au changement de regard que vous impulsez sur nos territoires et au lien social indispensable à la dignité et au bien-être de chacun, quel que soit son âge, quel que soit son environnement.

Je souhaite que les acteurs investis puissent ensemble travailler à décloisonner les initiatives existantes, à les démultiplier et en soient, dans les meilleures conditions, les ambassadeurs. La mobilisation autour des âgés peut constituer – chacun d'entre vous en a fait l'expérience – le catalyseur permettant de renouer les liens de proximité, indispensables à la cohésion de notre société. Il doit s'agir d'une démarche positive et dynamique, non d'une initiative compassionnelle. Cette mobilisation n'a par ailleurs aucunement vocation à se substituer à l'action de l'Etat, des familles et des professionnels.

La mission que je vous confie à cet effet comporte trois objectifs principaux :

- Déployer le bénévolat de type associatif, favoriser l'initiative et faire de la lutte contre l'isolement des âgés un axe majeur de l'implication citoyenne,
- Mettre en cohérence et en convergence les actions que vous menez aujourd'hui de façon distincte sur le terrain, afin de permettre l'échange de bonnes pratiques et d'assurer un meilleur maillage territorial,
- Créer un « label » national contribuant à la visibilité et à la promotion de ces actions.

M. Jean-François SERRES a bien voulu accepter d'animer le groupe de travail et vous disposerez, pour mener à bien votre mission, de l'appui d'un rapporteur de la DGCS, Mme Fabienne DUBUISSON.

Je souhaite que vos travaux, synthétiques, de portée opérationnelle et si besoin législative, comportent 4 axes, à travailler au sein d'ateliers articulés par des réunions plénières :

- 1- définir le dispositif social de proximité en vue d'une couverture territoriale à la hauteur des enjeux,
- 2- proposer les appuis et les supports nécessaires à ce dispositif,
- 3- définir les modalités d'un « label » et du lien qu'il formalisera avec notre ministère, sa gouvernance, son suivi et son évaluation,
- 4- déterminer le modèle économique et les partenariats financiers du programme ainsi mis en place.

Vos propositions répondront à deux exigences :

- elles comporteront des mesures d'ordre législatif ou réglementaire susceptibles d'entrer dans le cadre des réflexions engagées sur la loi d'adaptation de la société au vieillissement,
- elles seront, lorsque nécessaire, financièrement chiffrées et pourront s'appuyer sur des partenariats public-privé.

Nous veillerons à la bonne articulation de vos travaux avec ceux menés par le comité présidé par le Dr. Aquino et par la mission confiée à Luc Broussy sur les volets prévention et anticipation de la loi d'adaptation au vieillissement. Quelques rendez-vous sont envisageables entre l'animateur et les personnalités qualifiées évoquées pour assurer cette cohérence.

Je vous demanderai de me remettre vos travaux avant fin juin 2013. Un premier rapport d'étape sur les deux premiers ateliers et sur les mesures législatives proposées vous sera demandé courant mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Michèle DELAUNAY